



## **Interview de Frédéric HILD, dirigeant de Jiminy conseil.**

### **Qu'est-ce-que *Noémi\** ?**

*Noémi\** est une solution d'épargne-handicap solidaire dédiée au monde du handicap, elle propose :

- l'intervention d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine indépendant et spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation de handicap.
- la sélection rigoureuse de contrats multi-gestionnaires haut de gamme au sein de trois cadres fiscaux différents que sont l'épargne-handicap, l'assurance vie et la capitalisation.
- la possibilité de réaliser des dons au profit d'associations intervenant dans le domaine du handicap.

*Noémi\** permet donc aux personnes en situation de handicap de se constituer une épargne parfaitement adaptée à leurs besoins tout en aidant une association.

### **Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de créer cette solution d'épargne handicap solidaire ?**

Mon cabinet, Jiminy conseil, est spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation de handicap et j'interviens régulièrement auprès d'associations pour animer des réunions d'information. Je suis très impressionné par l'engagement des hommes et des femmes qui œuvrent au sein de ces associations et j'ai eu envie de trouver une solution pour les soutenir. Les familles que je conseille me confiant régulièrement la mise en place de contrats d'épargne-handicap, d'assurance vie ou de capitalisation, j'ai pensé que le concept d'épargne- solidaire était le bon moyen pour y parvenir.

Je suis également touché par l'énergie déployée par les familles qui font face au handicap. Les accompagner donne du sens et apporte une utilité citoyenne à mon activité professionnelle. L'idée que chacun des acteurs de l'opération d'épargne réalise le même don (le souscripteur, l'assureur, le cabinet de conseil en gestion de patrimoine) a tout de suite été au centre du projet car je souhaitais que *Noémi\** soit un vrai point de rencontre.

### **Pourquoi avoir choisi UAF Life Patrimoine pour vous accompagner dans ce projet ?**

UAF Life Patrimoine est une société réactive et capable de construire des offres sur-mesure de qualité. Ses dirigeants sont disponibles et à l'écoute des propositions que sont à même de leur faire leurs partenaires. Tout au long de la conception de *Noémi\**, les équipes d'UAF Life Patrimoine se sont montrés motivés et mon indépendance a été respectée, ce qui était également primordial.

## **En quoi cette solution se distingue-t-elle des autres contrats d'épargne-solidaire ?**

Tout d'abord la dimension opérationnelle. Les dons peuvent être orientés vers des associations à dimension locale, très proches des besoins des familles. Les fonds trouvent une utilité concrète dans leur quotidien et permettent à certaines associations dont les budgets sont peu importants de trouver une nouvelle source de financement pour leurs projets. Cela n'exclut pas que des associations de dimension nationale puissent également être bénéficiaires.

Ensuite, le conseil. La gestion du patrimoine dans une situation de handicap nécessite une spécialisation car les problématiques rencontrées sont très particulières. Avec Jiminy conseil, la solution *Noémi\** apporte donc les conseils d'un spécialiste sur le sujet. Mais aussi une expérience de plusieurs années et une écoute attentive qui permet aux familles de parler avec un interlocuteur qui connaît leurs difficultés et sait leur apporter des réponses adaptées.

Troisième particularité : l'offre multi-produits. Grâce à la position d'UAF Life Patrimoine sur le marché de l'assurance, le souscripteur a le choix entre plusieurs contrats de différentes compagnies. Il peut même diversifier son épargne en souscrivant plusieurs produits simultanément.

Enfin, *Noémi\** témoigne d'un engagement partagé : le don réalisé par le souscripteur engendre un don du même montant de la part de Jiminy conseil et de la part d'UAF Life Patrimoine. Il est donc multiplié par trois. Ce n'est pas seulement le souscripteur ou la compagnie d'assurance qui fait un don mais c'est bien l'ensemble des parties prenantes qui exprime sa solidarité. Tous se retrouvent ainsi sur un objectif commun et réalisent le même effort au profit des associations partenaires.

## **Quelles démarches doivent faire les associations pour bénéficier de la solution *Noémi\** ?**

L'association doit bien sûr intervenir dans le domaine du handicap et souhaiter s'engager dans une démarche solidaire de ce type. Un agrément est alors proposé. Il est basé essentiellement sur un entretien avec les dirigeants de l'association car la dimension humaine est prioritaire.

[www.jiminyconseil.com](http://www.jiminyconseil.com)